

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVÊL-LÉFEVRE - Mme THYEBALD
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - Mme BERNARD - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUËT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBÉRATION

Fourniture de produits d'entretien ménagers au nom du groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre - Marché passé entre la Ville et la société Groupe Pierre Le Goff Bourgogne Franche-Comté - Lot O : produits lessiviels - Avenant n° 1

Madame Lemouzy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 septembre 2006, le Conseil Municipal a décidé la mise en appel d'offres de la fourniture des produits d'entretien ménagers nécessaires à l'entretien des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale ainsi que des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre.

A la suite de la procédure, des marchés à bons de commandes avec seuils minimum et maximum ont été conclus.

Il s'avère, aujourd'hui, que le seuil maximum prévu pour le lot O : produits lessiviels, ne permettra pas d'assurer les approvisionnements jusqu'à la fin de l'année 2007, les besoins du service de nettoyage du linge du Centre Communal d'Action Sociale ayant évolué.

Afin de prendre en compte cette modification, il est proposé de porter le montant maximum du marché n° 20070040 conclu avec la société Groupe Pierre Le Goff Bourgogne Franche-Comté - rue Arnoult - Z.I. le Pré de Nuits - B.P. 77 - 21702 Nuits Saint Georges cédex, de 12 000 € TTC à 15 500 € TTC, sous la forme d'un avenant.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de porter de 12 000 € à 15 500 € le montant maximum du marché conclu avec la société Groupe Pierre Le Goff Bourgogne Franche-Comté pour la fourniture de produits lessiviels ;
- 2) décider l'établissement d'un avenant n° 1 au marché et m'autoriser à signer ce dernier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007

